

fut refusé; car on luy fit dire que la bourgeoisie étoit tellement animée contre ses gens, à cause des violences et des actions sacrilèges qu'ils avoient exercées par tout le pais, qu'ils ne seroient pas en sûreté dans la ville.

» Voyant que sa ruse n'auroit point de succès, il fit déloger son armée après avoir mis le feu à quelques monastères et à quelques fauxbourgs.

» Comme ses soldats avoient été dispersés autour de la ville, un cavalier, qui avoit logé au village de Voteme (*sic*), ravit, en partant, la fille de son hôte, malgré sa résistance et ses cris. Se voyant de cette manière entre les mains d'un soldat violent, qui la forceroit à faire tout ce qu'il voudroit; elle songea aux moyens de s'en tirer, et il luy en vint un dans l'esprit, qui luy réussit heureusement.

» Passant à la campagne devant une fosse dont on tire le charbon, qu'on appelle houille, qui sont fort profondes, elle luy dit que, puisqu'il falloit le suivre, il étoit à propos d'avoir quelque argent; que son père en avoit mis dans un trou à l'embouchure de cette fosse pour le sauver des mains des soldats, qu'ils pourroient le prendre.

» Le cavalier prêta l'oreille à cette proposition, mit pied à terre avec elle, qui, s'étant approchée de la fosse, se coucha sur son bord, fit semblant de chercher le trou; mais, après avoir fait un peu l'empêchée, elle dit que son bras étoit trop court pour y arriver: ce qui obligea le cavalier, avide de cet argent, à se mettre en devoir de le trouver.

» Lorsque cette courageuse fille le vit penché dans la fosse, elle prit si bien son temps qu'elle l'y poussa entièrement. Après quoy, se jettant sur le cheval du ravisseur, elle retourna comme en triomphe dans le village.

» Elle s'appeloit Béatrix de la Vaux. »

Extrait de: *Recueil curieux d'un grand nombre d'actions fort édifiantes des saints et d'autres personnes distinguées qui ont vécu dans ces deux derniers siècles*, par feu M. Bertrand MOREAU, chanoine de l'église collégiale de Ste-Croix à Liège. Vol. in-4°, Liège, 1696. Pages 495 et 496.
Le fait a pu se passer vers 1568.

Cette légende ou histoire est connue à Vottem; on prétend toutefois que la jeune fille aurait été violée par le soudard: elle aurait donc agi par vengeance contre lui. Le lieu où l'on dit que ce fait est arrivé se nomme encore aujourd'hui *coû Delvâ* « cour de la vau ». Cet endroit ne se trouve pas dans un fond, comme semblerait l'indiquer son nom; les maisons qui entourent cette « cour » paraissent peu anciennes. Au surplus, s'il est vrai que la « cour Delvaux » est tout proche l'église actuelle du lieu, il faut tenir compte que le centre du village s'est déplacé d'un kilomètre au moins de ce côté (vers l'Ouest) à la fin du siècle dernier. Il existe un autre lieu-dit à quelque distance de la « cour » qui porte le même nom: c'est *li pré l'vâ* « pré la vau ». Cette rencontre prouverait que le nom Delvaux ou De la Vaux a été autrefois notoire à Vottem.

O. COLSON.



LE BISTOQUAGE

Coutume Hennuyère



IL est une coutume dont il faut regretter la disparition presque totale, un de ces usages qui nous reportent à la vie des veillées, à la bonne vie simple, c'est bien certainement le *bistoquage*.

Cette coutume étoit entièrement concentrée dans le Hainaut, et se pratiquait aussi bien en Borinage qu'au Tournais et au pays de Charleroy.

Voici en quoi elle consistait. La veille de la fête d'un parent, d'un ami, toutes les personnes qui étoient en relations intimes avec lui, se réunissaient, afin d'aller le féliciter. Cela s'appelait *aller bistoquer* (1) ou *aller à l'bistoque*. Car on présentait au jubilaire une sorte de naïf trophée appelé *bistoque*.

Au Nord de Mons, dans la partie agricole, cette *bistoque* consistait en une branche de laurier ou de sapin, dont on recouvrait les feuilles de papier argenté ou doré. On portait solennellement la *bistoque* sur une civière, jusqu'à la demeure du jubilaire. En la lui présentant, on récitait le petit compliment d'usage:

Dj' vos bistoque,

Je vous souhaite la fête,

Dj' vos astoque.

Je vous redresse,

Tenez vous bié,

Tenez vous bien,

Vos n'képrez nié.

Vous ne tomberez pas.

Ce petit quatrain, dont le sens n'échappe pas, je l'ai retrouvé partout où l'on *bistoquait*. Mais il faut remarquer que la formulette n'étoit dite que par le gros paysan illettré; ceux qui se piquaient d'instruction récitaient un compliment, moins rustique peut-être, mais certes plus banal. J'en donne plus loin deux échantillons.

(1) Le mot est cité par SIGARD dans son *Dictionnaire du valon de Mons* avec le sens de « fêter, offrir des vœux, un bouquet, un cadeau ». SIGARD ajoute: « cela semble équivaloir à *bousqueter* qui se dit à Liège ». Il y a erreur: *bousqueter* n'est dans aucun autre dictionnaire wallon; mais on y trouve *busquinter*, qui est encore d'un emploi courant dans le même sens et qui dériverait d'une vieille forme *busquet* « bouquet ».

Souvent, en même temps que la *bistoque*, on offrait des fleurs : mais le laurier était toujours de rigueur.

En Borinage, la *bistoque* prenait d'autres formes, assez diverses. Là, je n'ai pas eu connaissance d'une *bistoque* semblable à celle que je viens de décrire. Ordinairement, la *bistoque* consistait en une simple branche d'arbre, aux rameaux de laquelle on pendait les objets offerts. D'autres fois, elle était taillée dans un gros morceau de bois, duquel un charrou, au moyen de la plane, avait soulevé des languettes très fines, c'est-à-dire des *croûtes* « des copeaux » qui cependant restaient adhérentes au bloc de bois. Ce qui formait une imitation très grossière de rose.

Actuellement, on rencontre encore, par-ci par-là, des rééditions de l'usage. Dans quelques petites usines, lors de la fête patronale, les ouvriers vont féliciter leur patron, et lui offrent encore quelquefois une *bistoque*. Celle-ci, par exemple : sur une assiette on place une pomme, au milieu de laquelle on a planté des fleurs, ordinairement des roses en papier.

Mais, le plus souvent, lorsqu'on félicite une femme, à l'occasion de sa fête, de son mariage, ou de toute autre circonstance heureuse, on offre à la personne intéressée une *potée*, c'est-à-dire une plante en pot. Cette *potée* est posée sur une assiette et, au moment où l'on offre le cadeau, on laisse tomber à terre, en signe solennel de déférence, l'assiette sur laquelle il se trouvait.

Il faut d'ailleurs rapprocher cette manière de faire, de l'usage, généralement répandu, de casser le verre avec lequel on a porté la santé d'un supérieur. (1) C'est ainsi que j'ai vu dernièrement à Mons, dans un banquet d'étudiants, un jeune ingénieur du Borinage — quelque peu gai, il est vrai — porter successivement le toast au Roi, à l'École des mines, au Président, à la Société, et après chacun de ces toasts, casser la coupe dans laquelle il avait bu.

La formulette très couramment employée au Borinage est celle-ci :

D'vo l'touque
D'vo l'ratouque.

Celle-ci diffère donc de celle que j'ai citée plus haut, en usage dans les autres parties du pays.

À Thuin et aux environs, le *bistoque* existait et existe même encore. Mais ici la *bistoque*, qui fait la particularité de la cérémonie,

(1) Dans une pièce intitulée *La Joie des Halles*, jouée en 1774 à l'occasion de l'avènement de Louis XVI (et citée par la *Revue des traditions populaires*, X, 684) un des personnages s'écrie : « Ça y est et cassons nos verres après : quand on a bu à la santé du roi, on ne doit plus boire dedans. »

manque totalement. On se contente d'offrir des fleurs. Lorsqu'il s'agit de noces d'or, l'Administration communale offre — comme dans beaucoup d'autres endroits — un fauteuil. Ici aussi en présentant les fleurs, on récite le petit quatrain ordinaire. Mais dans un langage plus relevé et plus fleuri (1) on dit encore :

Je vous présente ce petit bouquet de fleurs
Qui n'a pas grande valeur
Il y manque une fleur,
C'est celle de votre cœur ;
Mettez-y la main
Il n'y manquera plus rien.

À Anderlues, celui qu'on *bistoque* ne manque pas de répondre sur le même ton :

Il y a un rosier sus l'eul d'no four
Quand il fleurira sans bout'ner
Mon cœur vous répondra sans parler.

À Liège on connaît également notre formule de présentation ; on dit quand on *busquiale* un ami ou un parent :

Je vous présente ce petit bouquet de fleurs :
Il n'est pas de grande valeur
Mais il est donné de bon cœur.

À Lessines et aux environs, la façon d'aller *bistiquer* existait telle que je l'ai décrite pour la partie agricole du pays de Mons, avec quelques variantes cependant.

Là également la branche de laurier était de rigueur. Là aussi on la recouvrait de *rif or* ou de *rif argent* « papier doré ou argenté » (1). Mais la branche n'était plus portée sur une civière ; il est vrai qu'elle n'était plus qu'une grande brindille. On la plantait au milieu d'une *mastèye* « mastelle » (2), et on la présentait ainsi à la personne qui était l'objet des souhaits. D'autres fois cette brindille, au lieu d'être plantée au milieu de la « mastelle », était sur le bord, et le reste du pourtour était garni de minuscules luminaires d'une construction très originale. Ces luminaires consistaient en « coquilles de noix évidées » ou *scaflots d'gauke*, que l'on remplissait d'huile grasse, dans laquelle plongeait une mèche, par exemple un flotteur de veilleuse. Lors de la sortie en cortège, le soir, tous ces

(1) Expression singulière, qui se rencontre également à Liège pour désigner des fleurs artificielles on dit *des fleurs à rif*.

(2) La « mastelle » est une pâtisserie grossière, assez dure, ayant la forme d'un grand macaron renflé sur les bords ; le milieu du bonbon est occupé par une cavité. Lessines, Enghien, et surtout Deux-Arenen étaient jadis très renommés pour leurs mastelles. Les « mastelles » se conservent très longtemps et jouent dans la cuisine hennuyère et brabançonne le rôle des biscottes liégeoises.

petits lampions étaient allumés, et la *bistoque* était offerte en cet état. Pendant la soirée, les mèches brûlaient jusqu'à extinction.

Là encore, la formulette usitée était celle que nous avons rencontrée partout, avec les variantes dues aux consonnances propres au pays. Mais celui qui savait « lire, écrire et compter » chantait le compliment suivant :

Aujourd'hui c'est la veille,
Demain ce sera le jour
De la glorieuse (ou glorieux) Sainte (ou Saint) N....
Au ciel elle (ou il) fait séjour ;
Et la réjouissance
Fera notre bonheur.
N... je vous présente
Ce beau bouquet de fleurs.

En même temps que la *bistoque* on offrait des fleurs.

Mais cette façon de fêter une personne a pour ainsi dire disparu totalement, même à Lessines, où cependant on retrouve encore de nombreux vestiges des mœurs anciennes.

De temps à autre, on y rencontre encore des bandes de *bistoqueurs*, surtout parmi les jeunes gens, qui vont *bistoquer* un des leurs. Une *bistoque* que l'on m'a décrite pour cette circonstance, mérite d'être signalée. Il s'agit d'une « mastelle » dans laquelle on plante une pipe en terre; cette pipe est bourrée de tabac, mais de façon à laisser retomber la bourre en broussailles sur la « mastelle ». Il faut noter qu'alors le *bistoquage* perd un peu de sa gravité et de son sérieux, si l'on en juge par les compliments usités en cette occurrence:

1. <i>Dj' vos bistoque</i>	Je vous souhaite la tête
<i>Dj' vos astoque</i>	Je vous redresse
<i>Si vos n'égalez nie bie</i>	Si vous ne régalez pas bien
<i>L'année qui vie</i>	L'année prochaine
<i>Vo n'avez pus vie.</i>	Vous n'aurez plus rien.

2. *Dj' vos bistoque,*
Dj' vos astoque.

Ce n'est pas pour l'honneur ni pour la gloire,
Mais c'est pour avoir à boire.

Il faut aussi remarquer qu'à Lessines, dans toutes les *bistoques*, entre la « mastelle » traditionnelle.

La soirée se terminait gaiement. Le jubilaire offrait à son monde le traditionnel *café à l'ferloppe*, et, après le repas, on buvait la « goutte » obligatoire — du genièvre ordinairement. Puis on passait aux jeux dits de société. Ces jeux étaient ceux que l'on joue encore quelquefois, tels que : « le marions-nous », « la savatte » et « le mouchoir ».

Le jeu de la savatte n'est autre que le jeu français du furet, mais sous sa forme ancienne. On se place en rond; les joueurs doivent s'asseoir à terre en rapprochant les pieds du séant; ils se pressent l'un contre l'autre de façon à ne pas laisser d'espace libre. Ils font passer une savatte sous les genoux au moyen des mains le plus rapidement et le plus adroitement possible. Celui que le sort a désigné pour attraper la savatte, y parvient après quelques difficultés; il frappe de la savatte le joueur qui est pris, lui fait donner un gage et change de place avec lui.

Le jeu de mouchoir est un exercice analogue. Les joueurs s. tiennent debout, en rond, la face tournée vers l'intérieur du rond. Celui que le sort a désigné, tourne en courant autour du cercle, tenant un mouchoir dans la main. Au moment où l'on s'y attend le moins, il laisse tomber le mouchoir derrière l'un de ses amis, et il cherche à arriver derrière lui avant que celui-ci se soit aperçu qu'il a été visé. Si cela arrive, c'est ce dernier qui remplace le coureur. Ici encore on donne un gage.

Le jeu du « marions-nous » est d'un autre genre. Voici comment il se jouait :

On faisait une ronde dans la salle, en se donnant la main; on tournait en dansant et on chantait :

Qui marierons-nous,
Dans ce joli jeu d'amour?

Et l'on faisait entrer dans la ronde un jeune homme :

Et Monsieur suit *avou* (aussi)
Dans ce joli jeu d'amour.

Ensuite c'était le tour d'une jeune fille, de préférence celle que l'on savait aimer le jeune homme :

Il ara 'n femme étou (aussi)
Dans ce joli jeu d'amour.

Puis les deux amoureux devaient faire ce que l'on chantait :

Agenouillez-vous,
Dans ce joli jeu d'amour.

Et *ratoquez-vous*, (relevez-vous)
Dans ce joli jeu d'amour.

Et *rabrachez-vous*, (embrassez-vous)
Dans ce joli jeu d'amour.

Le jeu fini avec deux personnes, il recommençait avec deux autres.

EDMOND PASSAGEZ.



LA VOCATION DE MARIE-MADELEINE

Lento

Chant

Ma - rie Mad'leine a - vait quinze ans

Piano

Vrai Dieu vrai homme c'est un bel en - fant Un jour son

père s'en va lui de - man - der Ma - rie Mad'

leine voulez-v' vous ma - ri - er ?

<p>1</p> <p>Marie-Mad'leine avait quinze ans. Vrai Dieu vrai homme! c'est un bel [enfant.] Un jour, son père s'en va lui demander : « Marie-Mad'leine, voulez-v' vous marier? »</p> <p>2</p> <p>Voilà un prince, voilà un roi : Prenez celui que vous aim'ez l' mieux — Je ne veux prince, je ne veux roi : Je ne veux pas me marier.</p> <p>3</p> <p>Faites-moi faire des courtes jupes Des plats souliers pour moi voyager. — Je n' te ferai pas faire des courtes jupes Et des plats souliers pour toi voyager... »</p> <p>4</p> <p>Marie-Mad'leine prend son paquet. Dedans les champs elle s'est engagée Elle rencontra la blanche épine, La blanche épine, qui fleurissait.</p> <p>5</p> <p>« Epine blanche, ô blanche épine, N'av'-vous pas vu Jésus passer? — Je ne suis pas la blanche épine, Je suis la mère de Jésus-Christ.</p>	<p>6</p> <p>— Puisque vous êtes la mère de Jésus- [Christ, Quelle pénitence me donnez-vous? — Allez-vous en dedans la Galilée, Vous trouverez Jésus à souper.</p> <p>7</p> <p>« Vous vous mettrez dessous la table Comme une tille abandonnée. Les morceaux d' pain qui tomberont, V' les ramass'ez, vous les mangerez.</p> <p>8</p> <p>« Avec les larmes de vos beaux yeux, Les pieds Jésus, vous les laverez. Avec vos beaux cheveux si longs, Les pieds Jésus, vous les essuyez. »</p> <p>9</p> <p>... « Marie-Mad'leine, relevez-vous. Tous vos péchés vous sont pardonnés Depuis l' plus grand jusqu'au plus petit. Vous êtes une Sainte en Paradis. »</p> <p>10</p> <p>Celui qui dira ce cantique Gagnera quarante jours de pardons. Celui qui l'écouterà volontiers En profit'ra de la moitié.</p>
---	---

Complainte recueillie à Tournai, de la bouche d'une vieille presque centenaire, qui la répétait pour endormir ses arrière-petits.
On trouvera une variante de cette chanson dans *Wallonia*, t. I, p. 124. Pour l'air, voir la chanson de Jean-Reynaud, publiée ci-dessus t. I, p. 22 et dont il a été reparlé t. IV, p. 68.

ACCOMPAGNEMENT DE PIANO PAR M. P. VAN DAMME.

ALPHONSE BAYOT.

LE RENARD ET LE LIMAÇON

FABLE LIÉGEOISE

*Li r'nâ c'est une femme biesse,
Mains i li a st-arrivé pus d'on côp
d'esse attrapé à s'tour.*

*C'est ainsi qu'un djou, i wadja pu
s'moquee qu'i s'aveut mic cori
qu'indu.*

*On gros lum'çon, qu'esteut d'li
qu'pagnèye, vilèra l'mot, et on con-
vint de cori djisqu'à Liège.*

*Li r'nâ s'pînsere déjà français et
s'moquee de l'pauve biesse.*

*On petta treu côps et c'ta li r'nâ
heidle éroge.*

*So 'n' sipite di feu, comme di
djusse, il ara fait l'mitan de l'tape.*

*Arrivé là, i s'tourne un peu, et
s'mette à braire :*

— Va-t-i todis? Enne a-r' assez?

— Nîna, valet, a'lez todis, di-st-i
l' lum'çon, avou 'n' tote pitite ricé,
comme s'il esteut bê lon.

*Li r'nâ s'mette à rire sins dire
nolle, et sûr di si affaire, i rotte,
i rotte, sins trop si djin-ner, tant
qu'il arrive à l'pîette di St-Linâ.*

Boum! boum! à l'ouhe.

*Mais l' lum'çon, qui s'aveut apisté
su l'coie de r'nâ, si léga gotter
djus, et volla moussi pos dzos
l'pîette.*

*L'ouhe doriette, li r'nâ touna
d'rant li p'tite biesse qui maneû-
rrève ses cicennes po s'fer véyi
d'tot l'monde.*

*Honteux comme un voleur, li
r'nâ ara pau d'ses quatre pattes po
s'sâver coie ès cou.*

Le renard est une fine bête. Mais
il lui est arrivé plus d'une fois d'être
attrapé à son tour.

C'est ainsi qu'un jour il paria,
pour se moquer, qu'il savait mieux
courir que nul autre.

Un gros limaçon qui était de la
compagnie releva le mot, et on con-
vint de courir jusqu'à Liège.

Le renard se pensait déjà français
vainqueur, et se moquait de la
pauvre bête.

On frappa trois coups, et voilà le
renard parti.

Sur une étincelle, comme de juste,
il eut fait la moitié de la distance.

Arrivé là, il se tourne un peu, et
se met à crier :

— Va-t-il toujours? En as-tu assez?

— Nenni, garçon, allez toujours,
dit le limaçon, avec une petite voix,
comme s'il était bien loin.

Le renard se met à rire sans dire
mot, et sûr de son affaire, il marche
sans trop se gêner, si bien qu'il ar-
rive à la porte St-Léonard. (1)

Boum! boum! à la porte.

Mais le limaçon, qui s'était perché
sur la queue du renard, se laissa
tomber et le voilà glissé par dessous
la porte.

L'huis ouvert, le renard tomba
devant la petite bête qui gesticulait
des cornes pour se faire voir de tout
le monde.

Honteux comme un voleur, le re-
nard eut peu de ses quatre pattes
pour se sauver, la queue basse.

Conté à Vottem en 1891, par Jehan-Lambert Marek.

O. COLSON.

(1) La porte St-Léonard, une des cinq portes principales de Liège, était située
juste en face du faubourg de ce nom, à l'extrémité de la rue Féronstrée actuelle.



PETITES LÉGENDES LOCALES

V

« Li diale de Fond-dé-Vivi », à Cheratte



On connaît à Cheratte un proverbe local qu'explique
une légende. De quelqu'un qui fait le contraire de
ce qu'on lui demande, les vieux disent : *il est
comme li diale de Fond-dé-Vivi, qeant on li dit
d'avanci, i recule!* « Il est comme le diable
du Fond-du-Vivier, quand on lui dit d'avancer,
il recule ». Ce dicton rappelle le proverbe du
chien de Jean de Nivelles, mais ce n'est là qu'une apparence. Voici
l'origine que lui assignent les anciens.

Au temps passé, un manant qui allait *terroûter* — on dirait
aujourd'hui *cotch'ter*, c'est-à-dire ramasser des pierres houillères — au
lieu dit *Fond-dé-Vivi*, s'avisait de couper dans le bois du baron de
Saroléa, des branches d'arbres dont il voulait faire *des mayes* « des
mais » pour la procession paroissiale. En revenant il tomba au fond
d'une « bure » ou puits de houillère, avec son fardeau. On l'en tira
mort, mais le baron, homme cruel, qui se montrait fort irrité contre
les voleurs de bois, le fit pendre quand même, « à l'exemple
d'autres. »

La punition du terrible seigneur ne se fit pas attendre. Il mourut,
et l'on raconte que lors du transfert de ses cendres à Oupeye, quand
on dut, nous ne savons pour quelle raison, ouvrir son cercueil, on
n'y trouva que des pierres : le diable l'avait emporté, âme et corps!

Quant au pauvre manant, bien des gens prétendent qu'il
« revient » encore *mayeter*. Mais quand on le voit et qu'on l'appelle,
il recule, il s'en va; et si on le chasse, il avance vers l'audacieux qui
lui a parlé.

De là le dicton où *li diale* « le diable » a pris la place du *spère*
ou « revenant ».

VI

Le trou de la Marie, à Habay-la-Vieille

On montre à Habay *le Trou de la Marie*. Une pauvre servante de ferme, séduite par le fils de la maison, fut noyée par lui la nuit dans la rivière : il l'avait éveillée sous prétexte de mener les chevaux boire. Des gens de Houdemont, passant à distance, l'entendirent crier qu'on l'épargnât, qu'elle s'en irait si loin qu'on n'entendrait plus jamais parler d'elle.

Il y a de cela plus de cent-cinquante ans.

Depuis lors, tous les soirs pendant l'Avent, à l'anniversaire du crime, deux flammes bleuâtres — son âme et celle de son enfant — l'une plus grande que l'autre, sortaient de la rivière pour aller à la chapelle S^{te} Odile et retourner au gouffre.

Les fermiers, qui étaient opulents, tombèrent dans la misère et l'auteur du crime mourut dans son écurie, rongé par la vermine.

H. ROCHETTE, dans TANDEL, *les Communes luxembourgeoises*, III, 576.

VII

Li berdji d' Mousny

Un berger faisait paître ses moutons dans la plaine élevée et couverte de bruyères qui sépare le village d'Ortho de la vallée de l'Ourthe. On était au milieu de la canicule et le soleil chauffait.

Un pèlerin se présente, haletant et le visage inondé de sueur : « Je meurs de soif, dit-il au pâtre : donne-moi un gobelet d'eau, St-Thibaud le reconnaîtra. »

La chapelle de ce saint, construite sur la colline qui domine Marcourt, était un pèlerinage très fréquenté jadis.

Celui à qui s'adressait l'humble demande était assis sur une pierre, avec un bissac bien garni et une cruche remplie d'eau à ses pieds. Il se préparait à goûter — à *reciner* comme disait Rabelais, comme nous disons encore, nous Wallons. Sa réponse fut un refus grossier : « Va à St-Thibaud, va au diable si tu veux, mais laisse moi tranquille ! »

Le pèlerin, si brutalement éconduit, soupira, partit sans mot dire, et alla s'asseoir à vingt pas plus loin. Son interlocuteur eût préféré quelque répartie vive et emportée, et cette placidité le mit hors de sens : « Lève-toi, cria-t-il, et quitte ces lieux au plus tôt, si tu ne veux que mon bâton t'y contraigne. » Puis, comme le pauvre

voyageur, tout en cédant à la menace, s'éloignait trop lentement à son gré, il prit une pierre et la lui jeta au dos.

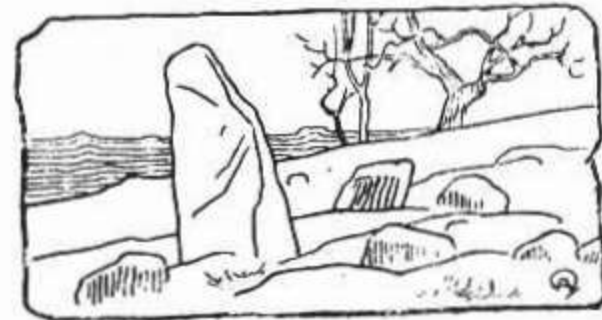
C'en était trop : la pierre, rejetée par une main divine, revint sur le misérable qui fut, à l'instant même, pétrifié avec son troupeau.

Les pierres de Mousny ne sont pas autre chose, et le pèlerin harassé c'était Jésus lui-même.

Extrait de PIMPURNIACX (Ad. BORGNET) *Guide du voyageur en Ardennes*, Bruxelles, 1856, t. I, p. 186.

Le récit de BORGNET a été mis en vers wallons par Nicolas DEFRECHET. La chanson de notre grand poète est datée du 28 octobre 1856 et a été publiée dans les différentes éditions de son œuvre, et notamment dans celle de 1896 p. 27 (éd. Benard, Liège) où elle est ornée du beau dessin de M. Aug. DONNAY que l'on retrouvera ci-dessous.

O. COLSON.





NOTES ET ENQUÊTES

1. **LE COCHON DE SAINT-ANTOINE.** — En août 1718, l'autorité locale prit, à Nivelles, des mesures d'hygiène qui ne devaient pas être superflues, puisque l'une d'elles interdisait « à tous bourgeois », non seulement de laisser vaguer des porcs dans les rues, mais d'en tenir chez eux, « ordonnant de s'en débarrasser à peine de confiscation. »

Quelques jours après, surgit devant le magistrat communal, composé de trois membres⁽¹⁾, la question de savoir si l'« on avoit prétendu d'exclure du » paturage parmi la ville le poreqz de St-Antoine, et son compagnon. »

« Les trois membres ont déclaré de ne pas vouloir exclure dud' paturage le poreqz de St-Antoine qui devra être muni d'une cloche, non plus » que son compagnon, mais bien tous les autres poreqz »⁽²⁾.

Le 28 novembre 1735, il est « interdit à un chacun de laisser courir des » cochons sur les rues à peine de vingt pattars d'amende exceptez celui de » St-Anthoine et son compagnon »⁽³⁾.

Trente ans plus tard, « sur la proposition verbale du premier juré » Messieurs les trois membres ont résolu que comme le cochon de St-Antoine » cause quantité d'inconvénients en courant les rues et que sous ce prétexte » il s'en trouve de tems en tems des autres qui l'accompagnent de donner à » la chapelle de Ste-Marie Magdelaine en lieu de paschon une somme » annuelle de quatorze florins en gratification sans conséquence »⁽⁴⁾.

Enfin, à la demande « des confrères de St-Antoine, »⁽⁵⁾ la somme de

(1) Les rentiers et jurés, les échevins, les maîtres des métiers.

(2) *Registre des ordonnances et résolutions des trois Membres de la Ville de Nivelles commençant l'an 1697 souz le Pensionnaire M. Gilbert*, fol. 180. (Archives de Nivelles).

(3) *Registre aux résolutions des trois membres de la Ville de Nivelles dont la première résolution est du 6 novembre 1733*, fol. 24, verso. (Archives de Nivelles).

(4) *Id. id. commencé St-Michel 1763*, 27 décembre 1765, fol. 36. (Aux archives de Nivelles). Le sommaire inscrit en marge de cette résolution est ainsi libellé : « Cochon dit de St-Antoine. Suppression parmi 14 fls. »

(5) Au XIV^e siècle (1346 f), « sévit, dit-on, à Nivelles une grande mortalité dite » la rouge tache. Les vivants suffisant à peine pour donner la sépulture aux morts, » ceux-ci furent jetés en masse dans une fosse commune ou charnier, dont » l'emplacement devint depuis la Chapelle de la Madeleine. De là le nom de » Chapelle du Charnier, qu'on lui donnait fréquemment, ainsi qu'à une porte de la » ville et à un moulin à eau, l'un et l'autre peu éloignés... Une confrérie de Saint- » Antoine s'était formée pour opérer l'ensevelissement des pestiférés morts :

quatorze florins « qu'on leur avoit accordé... en lieu de paschon, » fut portée à seize florins le 30 janvier 1766⁽¹⁾.

Les textes qui précèdent nous permettent de constater l'existence, au siècle dernier, d'un usage nivellois, assurément fort ancien, et nous en font connaître l'abolition. Mais quelle en est l'origine? Quels en sont le caractère et la signification? Une coutume analogue a-t-elle été observée ailleurs?

Voilà des questions auxquelles nous ne saurions répondre et que nous nous permettons de poser aux lecteurs de *Wallonia*.

G. WILLAME.

2. **SUR LE MOT « MASCOTTE ».** — A la lecture des formulettes médicales qu'a réunies M. PASSAGEZ au sujet du hoquet⁽²⁾, nous avons été un instant arrêté par un mot, le mot *mascotte*, lequel s'en vient rimer avec *licotte*, dans un texte d'Anderlues. En d'autres lieux du Hainaut et du Brabant wallon, se rencontrent d'autres rimes à *licotte* (nom du hoquet) tout aussi peu significatives au point de vue wallon⁽³⁾, telles, *barbotte* et *marvotte*; la « *marvotte* » est la belette, et elle n'a rien à faire ici; il est évident en outre que le hoquet ne barbote, ni en wallon ni en français! Ces mots ne sont donc là que pour la rime.

Toutefois j'ai adressé à la *Revue des traditions populaires*, qui l'a insérée dans son t. XII p. 512, une « question » où je disais : « L'opérette française ayant comme titre ce mot de *Mascotte* me revient à l'esprit. Quel est donc le dialecte ou la langue dans laquelle *Mascotte* a le sens de « vierge-porte chance? » La pucelle porte-chance est bien connue, je pense. Mais c'est le mot qui m'intrigue. »

Sur cette question la *Revue* vient de publier⁽⁴⁾ une note due à notre collaborateur M. AMÉ DEMEULDRE.

« Le mot *mascotte*, dit M. D. est un mot de la langue d'Oc, transporté dans la langue d'Oïl sur les ailes de la musique de M. Audran, qui est marseillais. C'est du provençal très usité à la Canebière, où il désigne le fétiche des joueurs. *Masca* = sorcière; *emmasca* = ensorceler; *demasca* = désensorceler; et *mascotto* = amulette. Il provient du vieux français *mas* = maison, provenant lui-même du bas-latin *mansus* = demeure, de *manere* (dans certaines contrées de la France on appelle encore *mas* une maison de campagne); d'après Burnouf, *sku* signifie, en sanscrit, couvrir, protéger; *otte* est un suffixe augmentatif, du sanscrit *ati*. Donc *mascotte* est littéralement : celle qui protège la maison. Voilà ce que je crois savoir quant à la l'origine du mot.

» Maintenant, passons à autre chose.

» Je suis wallon, wallon du Hainaut, et je n'y ai jamais entendu le mot

» l'abbesse d'Escornaix en ratifia les statuts le 1^{er} juillet 1445. » (*Géographie et Histoire des communes belges*, par TALLIER et WAUTERS; *Ville de Nivelles*, p. 157).

(1) Même registre fol. 38.

(2) *Wallonia*, t. V, pp. 98 et 99.

(3) *Ibid.*

(4) *Rev. des trad. popul.*, t. XII, p. 639.

de *mascotte*. N'y aurait-il pas erreur? La formulette du hoquet appelée chez nous *magotte* est celle-ci :

<i>Dj'ai l' magotte</i>	J'ai le hoquet
<i>Dj'ai l' maglotte</i>	J'ai
<i>C'est l' bon Dieu qui l'a voulu</i>	C'est le bon Dieu qui l'a voulu
<i>Dj' n' l' aurai jamais plus.</i>	Je ne l'aurai jamais plus.

« *Maglotte* est intraduisible et n'est là que pour la rime. La preuve, que c'est bien *maglotte* je la trouve dans la variante : *Dj'ai l' maglou*, etc. *Maglotte* est bien le féminin de *maglou*, également intraduisible. »

En remerciant M. D. je puis l'assurer qu'il n'y a pas erreur. La rime *mascotte* avait été recueillie et contrôlée sur les lieux (à Anderlues); elle a été vérifiée, et c'est bien *mascotte*. Il est hors de doute que ce mot n'est pas wallon. Mais le texte de Charleroi contient lui aussi un mot étrange, sinon étranger. Le besoin de la rime est donc aussi coupable à Charleroi, et de la même façon, qu'à Anderlues.

O. C.

3. « **DIEU VOUS BÉNISSE** ». — La *Revue Encyclopédique* de Paris a publié il y a quelque temps (1) une question, posée par un anonyme, relative à l'origine du souhait « Dieu vous bénisse » que l'on adresse à toute personne qui vient d'éternuer.

On s'attendait bien à voir revenir à cette occasion les explications fantaisistes qui n'ont jamais manqué d'être rééditées partout où la question se trouvait posée. La *Revue Encyclopédique* a notamment renouvelé l'opinion d'après laquelle l'usage de dire *Dieu vous bénisse* ou *A vos souhaits* a pris naissance lorsque la peste régnait dans nos contrées : l'éternuement étant un symptôme (?) de cette maladie, lorsque quelqu'un éternuait on lui disait : *Dieu vous bénisse* — en sous-entendant : et que vous n'ayez pas la peste.

Il est aisé d'expliquer tout ce qu'on veut par des sous-entendus!..

Il est certain que l'usage de saluer les personnes qui éternuent et de faire des souhaits en leur faveur remonte plus haut que ne le croyait ce correspondant. Un de ses collègues constate que les recherches qu'on a faites jusqu'ici pour en connaître l'origine n'ont abouti qu'à des suppositions. Aristote n'a pas dédaigné de s'occuper de cette question et beaucoup d'écrivains après lui en ont donné différentes explications. Quoi qu'il en soit, l'usage s'est transmis à nous de génération en génération. Le *vivez* des Grecs et les *portez-vous bien* des Romains était une affaire de politesse, prise fort au sérieux. Les Romains faisaient de ce compliment un des devoirs de la vie civile. L'empereur Tibère exigeait cette marque de respect en toutes circonstances.

Plus loin, un autre correspondant insiste à son tour sur l'antiquité de l'usage. Il rappelle que Xénophon (*Retraite des Dix mille*, livre III) s'exprime en ces termes : Là-dessus quelqu'un de la compagnie ayant éternué,

(1) *Revue Encyclopédique*, n° 219 du 13 novembre 1897. Voir n° suivants.

chacun lui cria : *Les Dieux vous aident*; et Xénophon dit qu'il acceptait le présage. Un troisième se reporte encore plus loin et cite le *Zéus Accista* d'après Voltaire *Essai sur les Mœurs*, chap. V.

Les erreurs au sujet de cette question d'origine sont tenaces, et se retrouvent dans les livres les plus sérieux. Un collaborateur de la *Grande Encyclopédie* t. XVI p. 636 dit que les auteurs anciens (?) rappellent « une épidémie qui sévit vers le X^e siècle » et au cours de laquelle « les malades étaient pris, avant de mourir, d'éternuements violents, d'où viendrait l'habitude de dire aux gens qui éternuent : Dieu vous bénisse. »

Dans la *Revue Encyclopédique*, M. G. VUILLIER pose nettement la question. « Ce qui est surtout difficile à deviner, dit-il, c'est l'idée que l'on s'est faite des éternuements, dans le principe, et qui a pu donner naissance à la coutume dont il s'agit. Les regardait-on comme dangereux ou utiles, comme un signe favorable ou défavorable? Et le salut signifiait-il que ce qu'on désirait arrivât, ou qu'on fût préservé du malheur dont on était menacé? »

Nous pensons que les deux explications ont leur raison d'être suivant la parole prononcée, et l'époque où l'on reporte l'usage.

Nos paysans répètent qu'un vœu prononcé après l'éternuement doit se réaliser de quelque manière (si l'on a la foi!). C'est là la justification du mot : *A vosse souhait!* « A votre souhait! » Qu'il en soit suivant votre vœu. Mais ce peut être là la phase la moins ancienne. Il semble que la formule « Dieu vous bénisse » soit seule primitive dans son intention, sinon dans l'expression.

Cette formule, qui n'est plus aujourd'hui qu'une parole de politesse puérile, contient néanmoins deux choses bien distinctes, un souhait de santé, une invocation propitiatoire au profit de l'éternuant.

Si l'on est d'accord pour reconnaître le caractère primitif des deux éléments, encore en faut-il déterminer la valeur relative.

Chez les gens de notre monde, l'éternuement répété, symptôme du coryza, est pis qu'une incommodité. Mais chez le sauvage, robuste et peu douillet, cet accident ne devait avoir, au point de vue strict de la santé physique, qu'une importance fort minime.

Nos paysans répètent que *trois* éternuements sont un signe de santé. Comment concilier le souhait de voir cesser l'éternuement avec le désir d'éternuer *trois* fois? C'est que le nombre *trois* est un nombre sacré, qui sanctifie ce qu'il atteint, et qu'en fin de compte, c'est bien l'invocation qui est l'essentiel de notre dicton.

L'homme primitif n'invoquait son dieu que contre le diable. Or, de tous les accidents pathologiques, les spasmes sont ceux qui, de tout temps, sont apparus le plus évidemment comme la preuve de la possession. Exemple, le hoquet. Dans son article cité (1) M. PASSAGEZ démontrait que nos paysans, sans songer peut-être à la possession dans l'emploi de certains procédés pour faire cesser le hoquet, agissent néanmoins comme s'ils y croyaient. Or, qu'est-ce que l'éternuement, sinon, lui aussi, un spasme violent, brusque et

(1) *Wallonia*, t. V, p. 98.

incoercible? Il faut ajouter qu'il est en outre ce qu'un médecin nommerait « un réflexe de défense » : ce caractère a dû apparaître nettement à tout homme, sauvage ou pseudo-civilisé, lorsque le « réflexe » avait pour effet d'expulser un corps étranger introduit accidentellement. Et quand il n'y avait pas de corps étranger? L'homme primitif pouvait-il comprendre que l'éternuement peut aussi être déterminé par une sécrétion trop abondante ou trop irritante?

Il y avait donc là quelque chose d'inconnu, et la cause de cette explosion subite ne pouvait apparaître à ses yeux que comme un être, un esprit. A chaque éternuement, l'homme primitif croyait voir une preuve de possession, et peut-être aussi une tentative de l'esprit possédant à s'expulser.

Le spectateur de cet accident disait alors « Dieu vous bénisse » ou quelque chose du même genre; et s'il cherchait à faire intervenir un dieu, c'était non seulement pour protéger l'éternuant contre l'esprit, mais pour obtenir son expulsion en bonne forme, par des voies que l'esprit semblait s'être choisies lui-même et que d'ailleurs les démonologues ne trouveront pas si singulières. Il en fut de plus ordres, comme dirait Rabelais...

O. COLSON.



SORCELLERIE

Etat actuel de la croyance



SORCIERS, sorcières, sorcellerie : ces mots sont généralement peu employés en Wallonie. Mais la croyance, la foi véritable dans l'existence des sorciers est loin d'avoir disparu. Il suffit en effet, selon une expression énergique, de « gratter l'illettré pour retrouver le sauvage », de soulever le faux vernis des civilisations pour apercevoir la survivance parfois trop réelle des vieilles superstitions.

Certes, bien des paysans diront : il n'y a plus de sorciers, il n'y a plus de *macralles*. Et ils ajouteront : elles ont définitivement disparu depuis le jour où l'on a lu pour la première fois à la messe l'Evangile de St-Jean.

Ailleurs, on vous racontera comment les sorcières ont été toutes connues d'un coup et supprimées, et comment il se fait qu'il n'y en a plus. Au pays de Ferrières, par exemple, on raconte qu'autrefois, il y a bien longtemps, les sorcières avaient coutume de se réunir certains jours au lieu dit Deux-Ris; un habitant fit bénir des plombs, tira dans l'arbre où elles s'ébattaient et vit tomber le livre où leurs noms étaient inscrits; on les supplicia toutes et il n'en resta plus. Mais il en revint d'autres lieux, et le doyen, qui les vit danser au Pierry de Ferrières, parvint à voir celle qui tenait leur registre. Dès le lendemain, il se mit à sa recherche, lui prit le livre, le porta « au synode » et l'on fit de nouveaux bûchers... Si bien qu'on n'a plus vu de sorcières dans le pays.

Mais s'il n'y a plus de sorcières, il y a encore des *mâlés djins*, de « mauvaises gens ». Or, en définitive — et on le voit par les détails qu'on finit bien par tirer des naïfs terriens — cela revient au même. Au lieu de jeter des sorts, les mauvaises gens « jouent des tours »; il faut s'en défier, ce sont de vieilles mégères, laides, difformes,

malfaisantes; elles ont de méchants regards qui pèsent et qui font mal; au moindre mot qu'on leur dit de travers, elles marmottent des souhaits de malheur; elles ne veulent que le mal du prochain et saisissent toute occasion pour lui en faire; elles sont capables de semer la maladie et la disette. Et tout ce pouvoir leur vient du diable. Bref, ce sont des sorcières au sens complet du mot, et quant aux sorciers, leur pouvoir occulte est passé aux guérisseurs. Il n'y a que le nom de changé!

Si l'on a la confiance des conteurs, s'ils ont pu, auprès de vous, abolir la sainte pudeur de leurs traditions intimes, alors ils vous en diront tant et plus. Dans ces récits, il faut tenir comme anciens les contes proprement dits, qui se retrouvent partout sous la même forme, les sauf circonstances tout extérieures de temps, de lieu et de personnes; les héros sont cités le plus souvent, et ce sont des gens du village, parfois même l'ancêtre du conteur; malheureusement, ils sont morts.

Ce n'est pas à l'aide de telles histoires que l'on peut se faire une conviction sur l'état actuel de la croyance. Il faut soigneusement distinguer, au contraire, les faits réels et récents, singularisés par des coïncidences plus ou moins typiques, lesquels se sont tout naturellement trouvés interprétés en vertu de la foi au sorcier — et qui resteraient inexplicables sans cela. Les récits de tels faits, avec leurs interprétations superstitieuses se trouveront bientôt colportés, amplifiés et arrangés, et deviendront de véritables légendes où la génération suivante placera à son tour le nom d'un ancêtre reculé, différent du héros véritable.

Il y a ainsi, dans la recherche des causes, des retours plus naturels qu'ils ne nous semblent, aux vieilles solutions des mystères, des regains d'anciennes croyances, des efflorescences nouvelles sur le terreau des vieux concepts — et cela durera tant que l'homme ne saura se résoudre à simplement ignorer les causes qu'il ne peut connaître.

En cette matière de la croyance à la sorcellerie, on pourra voir l'extrême facilité avec laquelle l'illettré en revient à la tradition, et l'on devra conclure qu'en cet ordre d'idées surtout on aurait grand tort de croire notre siècle en progrès.

Une personne digne de foi nous rapporte le fait suivant qui s'est passé à deux lieues de Liège, dans le village de Milmort. Elle cheminait un jour en compagnie de deux valets ramenant à la ferme une forte charretée de betteraves. Tout à coup, au détour du chemin, la charrette s'embourbe. Les trois hommes font mille efforts, ils munissent l'attelage de plusieurs chevaux d'allège, rien n'y fait. De

guerre lasse, les deux valets se concertent à voix basse pendant quelques instants; l'un d'eux revient, fait un grand signe de croix sur l'attelage; les chevaux, qui s'étaient reposés dans l'entreferme, donnent un bon coup de collier et voilà l'attelage hors d'embarras. Notre ami s'enquiert de la raison pour laquelle on a cru bon de bénir l'attelage. On lui répond que, conviction faite, l'accident est dû évidemment à la vieille Catherine G. qu'on avait croisé quelques instants plus tôt. Cette vieille avait mauvais renom. On n'avait été frappé de rien à son passage, mais l'accident aidant, voilà une sorcière de plus. Et désormais, sa réputation fut faite: l'entrée de la ferme lui fut interdite. Certes, comme notre ami put s'en convaincre, la fermière « ne croyait pas aux sorcières » — mais les *mâlès djins*, c'est bien une autre affaire.

Et une fois de plus, la foi des anciens âges se trouva ravivée!

Nous faisons ces constatations en manière d'avant-propos, dans le seul but de montrer la facilité avec laquelle le peuple en revient à un vieux système d'explications des choses, qu'on pourrait croire assez généralement aboli.

La suite prouvera que la foi aux sorciers et aux sorcières est encore parfaitement en cours et qu'elle s'appuie sur un ensemble de traditions précises que nous nous contenterons d'exposer, telles qu'elles ont été recueillies.

Sorciers et Sorcières

Le sorcier s'appelle à Liège *macrai*, et lorsqu'il est en même temps guérisseur, *macrai créyou* ou *r'créyou*, ce qui implique l'idée non seulement d'une réputation méritée, mais d'une grande réputation. A Polleur, le sorcier est nommé *poyou macrai* « poilu maquereau. »

Rappelons que le français « maquereau » dont l'étymologie est douteuse (LITTRÉ) correspondant pour la forme à notre mot wallon, a été rapproché du prénom Macaire. D'après une note de la Pucelle de Voltaire, citée par M. A. BODY (1), on lit dans Villehardouin qu'un des ambassadeurs de Benoît IX, un comte de Flandres, s'appelait Alard Maqueriaus. Il en est au surplus de ce nom comme de « Paillard » qui suivant la Monnoye n'est autre que « Pauliard », venant de « Paulard », diminutif de Paul; ces deux prénoms ont donc, comme plusieurs autres, perdu leur signification purement étymologique pour ne laisser subsister dans l'esprit qu'une

(1) *Bull. de la Soc. liég. de litt. wall.*, 2^e série, tome IV, Liège 1879, p. 77-8.